

## **COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE**

**Vingt-deuxième session**  
**Genève, 9 – 13 juillet 2012**

**FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS  
AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES**  
**DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À LA  
RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF**

*Note d'information établie par le Directeur général*

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11. L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

- "i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
- "ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,

- “iii) les demandeurs éventuels qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires disponibles ne sont pas suffisants,
- “iv) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l’article 10,
- “v) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la vingt-deuxième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l’Assemblée générale à sa trente-neuvième session, le Directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 de son rapport.

[L'annexe suit]

RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF DU FONDS  
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa vingt-deuxième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa quatorzième réunion du 10 au 11 juillet 2012 sous la présidence de Mme Alexandra GRAZIOLI, membre d'office, en marge de la vingt-deuxième session du comité intergouvernemental.

2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11. Mme Kathy Hodgson-Smith, membre nommé du Conseil consultatif, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter sur sa demande d'assistance financière, conformément à l'article 11 de ladite annexe.

3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/22/INF/5 en date du 13 juin 2012, distribuée avant l'ouverture de la vingt-deuxième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 21 378,74 francs suisses au 6 juin 2012.

4. Par conséquent, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des 25 candidats provenant de six régions géoculturelles figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/22/INF/5 ainsi que le contenu des demandes correspondantes, conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :

- i) future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5 e) : vingt-troisième session du comité.
- ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour cette session du comité et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles selon une estimation des coûts établie par le Secrétariat : (trois demandeurs, par ordre alphabétique)

Mme Lucia Fernanda INACIO BELFORT

M. John Kolol OLE TINGOI

Mme Jennifer TAULI CORPUZ

- iii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance pour cette session du comité mais pour lesquels des fonds pourraient ne pas être disponibles selon une estimation des coûts établie par le Secrétariat : (trois demandeurs, dans l'ordre de priorité)

Mme Haman HAJARA

Mme Kathy HODGSON-SMITH

Mme Patricia ADJEI

- iv) demandeurs dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif a été reporté à la prochaine session du comité : (par ordre alphabétique)

M. Babagana ABUBAKAR  
M. Tomás ALARCÓN EYZAGUIRRE  
M. Albert DETERVILLE  
Mme Jackline Margis KURARU  
M. Ngwang SONAM SHERPA

- v) demandeurs dont la demande de participation a été rejetée : (par ordre alphabétique)

M. Peter Kiplangat CHERUIYOT  
Mme Fawsia Yousif GALALELDIN  
M. Daniel Mpoiko KOBEL  
M. Jafarou MALAM KOSSAO  
Mme Luz Marina MAMANI MARTINEZ  
Mme Jane Naini MERIWAS  
Mme Dora OGBOI  
M. Biro Boubacar SAMOURA  
Mme Solandry D'Alfonso SANCHEZ VALBUENA  
Mme Madeleine SCHERB  
M. Lakshmikanta SINGH  
Mme Barbara TEREZI  
M. Miguel Antonio VALBUENA GUAURIYU  
M. Gregory YOUNGING

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 11 juillet 2012

/...

Liste des membres du Conseil consultatif :

Mme Alexandra GRAZIOLI, conseillère juridique principale, Droit et affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse), présidente du Conseil consultatif, vice-présidente du comité intergouvernemental, membre d'office [signé]

et, par ordre alphabétique :

Mme Gulnara ABBASOVA, consultante, unité des droits de l'homme, Fondation pour la recherche et l'aide en faveur des peuples autochtones de Crimée, Simferopol (Ukraine) [signé]

M. Ousmane AG DALA, représentant, *Adjmor*, Mali [signé]

M. Nabiollah AZAMI SARDOUEI, juriste, Département des affaires juridiques internationales, Ministère des affaires étrangères, Téhéran (République islamique d'Iran) [signé]

M. Georgi DAMYANOV, directeur, Département du droit d'auteur et des droits connexes, Ministère de la culture, Sofia (Bulgarie) [signé]

M. Clinton DENGATE, directeur exécutif, Section de la propriété intellectuelle internationale, Département des affaires étrangères et du commerce, Canberra (Australie) [signé]

Mme Kathy HODGSON-SMITH, consultante, Ralliement national des Métis (RNM), Ottawa (Canada) [signé]

M. Mandixole MATROOS, premier secrétaire, Mission permanente de la République de l'Afrique du Sud à Genève [signé]

M. Justin SOBION, premier secrétaire, Mission permanente de la Trinité-et-Tobago à Genève [signé]

[Fin de l'annexe et du document]